



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ORTHEZ
SAID ORTHEZ
13 AVENUE HENRI IV
64301 ORTHEZ CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 07 30 672 537 280
Déclarant 2 (C) : 13 22 076 000 448
Référence de l'avis : 24 64 A179698 59
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

168 CHE LARRIEIGT
64300 ORTHEZ
Numéro FIP : 640 92 02 4545308789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 64049

BARBIER CHRISTIAN
OU BARBIER PATRICIA
168 CHE LARRIEIGT
64300 ORTHEZ

Somme qui vous est remboursée

1 087,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024 sur le compte bancaire suivant :
FR76 3000 4011 250X XXXX XXX3 286
Identifiant de la banque : BNPAFRPPXXX
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP ORTHEZ
SAID ORTHEZ
13 AVENUE HENRI IV
BOITE POSTALE 109
64301 ORTHEZ CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 38 417
Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : BARBIER
Déclarant 2 - Nom de naissance : VALDIN

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Détail des revenus			
Pensions, retraites, rentes.....	31291	11394	
Abattement spécial de 10%.....	- 3129	- 1139	
Salaires, pensions, rentes nets.....	28162	10255	38417
Revenu brut global.....			38417
Revenu imposable.....			38417
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			1741
Décote.....			- 656
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			1085
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :			1085
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :			- 2172
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....			- 1087
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			1087
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			38417
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024			
Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401			
AUTRES INFORMATIONS			

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Taux moyen d'imposition..... 2,82%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.